

## LE GESTIONNAIRE

Communauté de communes  
Les Avant-Monts Centre Hérault  
ZAE L'audacieuse 34480 MAGALAS  
Tél : 04.67.36.07.51  
Fax : 04.67.36.07.51  
contact@avant-monts-centre-herault.fr

L'accueil de loisirs Intercommunal  
Les Petits Loups  
2 rue Dabaladou 34480 AUTIGNAC  
Tél : 04.67.90.03.97  
lespetitsloups@avant-monts-centre-herault.fr  
facebook\ Les-petits Loups Autignac

## LES STRUCTURES

L'accueil de loisirs Intercommunal  
La Clé des Champs  
Avenue de Caux 34320 ROUJAN  
Tél : 04.67.24.82.31  
lacleeschamps.roujan@wanadoo.fr  
facebook\ Clé Des Champs Roujan

	<b>Les Petits Loups</b>	<b>La Clé des Champs</b>
<b><u>Agrément jeunesse et sports :</u></b>	N°0340513CL000113	N°0340513CL000213 & N°0340513CL000313.
<b><u>Période de fonctionnement</u></b>	les petites vacances scolaires sauf la première semaine de Noël, et les vacances d'été	les mercredis, les petites vacances scolaires, sauf la première semaine de Noël, et le mois de juillet
<b><u>Public accueilli</u></b>	6-16 ans	3-16 ans (3 ans dès lors qu'ils sont scolarisés)
<b><u>Horaires</u></b>	<p><b><u>Le mercredi :</u></b> Se rapprocher de l'ALSH municipal de Magalas.</p> <p><b><u>Les vacances scolaires: de 7h30 à 18h00.</u></b> 1. Pour les familles venant directement sur le centre. Le matin un accueil est proposé de 7H30 à 9H00, Le soir la sortie se fait à partir de 17h30. 2. Pour les familles utilisant le bus. Un bus passe dans les communes pour prendre et déposer les enfants. L'enfant a la possibilité de s'inscrire au transport tous les matins et/ou tous les soirs. Voir les horaires ci-dessous.</p> <p>Pour le trajet retour du bus, en cas de retard des parents supérieur à 5 minutes, l'enfant pourra être récupéré au stationnement final du bus à Magalas à 18h35.</p> <p><b><u>ATTENTION :</u></b> Les petites vacances scolaires, 13 places seront disponibles par trajet. l'été il y aura 20 places maximum par trajet.</p>	<p><b><u>Le mercredi : de 12h00 à 18h30.</u></b> les enfants ne mangeant pas sur le centre sont accueillis à partir de 13h30 à 14h30. le soir un départ échelonné est proposé de 17h00 à 18h30.</p> <p><b><u>Les vacances scolaires: de 7h30 à 18h00.</u></b> Le matin un accueil est proposé de 7H30 à 9H30. le soir un départ échelonné est proposé de 17h00 à 18h00</p> <p><b><u>Les vacances scolaire le mois de juillet: de 7h30 à 18h00.</u></b> 1. Pour les familles venant directement sur le centre. Le matin un accueil est proposé de 7H30 à 9H30. Le soir un départ échelonné est proposé de 17h30 à 18h00. 2. Pour les familles utilisant le bus. Un bus passe dans les communes pour prendre et déposer les enfants. l'enfant a la possibilité de s'inscrire au transport tous les matins et/ou tous les soirs. Voir les horaires ci-dessous.</p> <p>Pour le trajet retour du bus, en cas de retard des parents supérieur à 5 minutes, l'enfant pourra être récupéré à l'accueil de loisirs.</p>

<p><b><u>Nombres d'enfants accueillis</u></b></p>	<p>50 enfants de 6 à 16 ans</p>	<p>25 enfants de 3-6 ans, dont 8 de 3-4 ans 96 enfants de 6-16 ans l'été et les petites vacances scolaires. 50 enfants de 6-12 ans les mercredis.</p>
<p><b><u>Ou s'inscrire</u></b></p>	<p>Au secrétariat de la Communauté de communes ZAE L'audacieuse 34480 MAGALAS Tél : 04.67.36.07.51 Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 lespetitsloups@avant-monts-centre-herault.fr</p>	<p>A L'accueil de loisirs Intercommunal « La Clé des Champs » Avenue de Caux 34320 ROUJAN Tél : 04.67.24.82.31 Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et Du lundi au mercredi de 13h30 à 17h30 Ou par email : lacleeschamps.roujan@wanadoo.fr</p>
<p><b><u>Les modalités d'inscriptions</u></b></p>	<p><b><u>Le mercredi pour Roujan:</u></b> Inscription à la demi-journée avec ou sans repas. les inscriptions sont arrêtées au plus tard le mardi midi, pour le mercredi qui suit.</p> <p><b><u>Les vacances scolaires de Toussaint, février, Pâques et Noël:</u></b> Inscription à la journée. La réservation se fait via les fiches prévues à cet effet. Elles sont distribuées en début d'année scolaire dans les écoles et les mairies. La réservation est confirmée lorsque nous avons le paiement du séjour. Il est possible et conseillé de réserver dès la réception des documents.</p> <p><b><u>Les vacances scolaires le mois de juillet:</u></b> Inscription à journée pour Autignac et à la semaine sur Roujan. 15 jours avant l'ouverture de l'ALSH de Roujan et dans la mesure des places disponibles il sera possible de s'inscrire à la journée. La réservation se fait via les fiches prévues à cet effet. elles sont distribuées après les vacances de pâques dans les écoles et les mairies. La réservation est confirmée lorsque le paiement du séjour sera effectué. Il est possible et conseillé de réserver dès la réception des documents, nombres de places limitées.</p> <p>Il est possible de s'inscrire tous les jours, <b>IMPERATIVEMENT</b> avant 10h pour le lendemain. Tout désistement après 10h sera dû, sauf en cas de maladie justifiée par un certificat médical.</p>	
<p><b><u>L'admission</u></b></p>	<p>Les parents devront fournir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une fiche sanitaire de liaison et la fiche de renseignements complémentaires complétée et signée, avec la photocopie du carnet de vaccination</li> <li>- Une Photocopie de l'attestation sécurité sociale, et de La Carte LoisiSoleil.</li> <li>- Tout autre document, justifiant une attitude exceptionnelle à tenir vis à vis de vote enfant. (Ordonnance, notification de tribunal, PAI...)</li> </ul> <p><b>Attention</b> la fiche sanitaire accompagne votre enfant tout au long de l'année, il est indispensable de nous faire part <u>de tout changement de situation</u>, afin d'y apporter les modifications nécessaires.</p>	
<p><b><u>Le paiement :</u></b></p>	<p><b>Le paiement des journées réservées est OBLIGATOIRE lors de l'inscription. Le paiement du séjour se fait en espèce, chèques, chèques vacances ou césu.</b> Les absences ne seront remboursées que si le centre a été prévenu et sur présentation d'un certificat médical.</p> <p>Si des frais médicaux concernant un enfant sont nécessaires durant le séjour, ils seront avancés par le centre puis remboursés par les parents.</p>	

<p><b><u>Le personnel :</u></b></p>	<p>Nous comptons au minimum d'un animateur pour 12 enfants de 6 à 12 ans et d'un animateur pour 8 enfants de 4 à 6 ans. Notre équipe d'animation est au minimum composé de 50% d'animateurs diplômés, comme le veut la réglementation en accueil collectif de mineurs.</p> <p>Les animateurs sont recrutés à chaque période en fonction des effectifs.</p> <p>Présence permanente du directeur ou de son adjoint</p>
<p><b><u>Le repas :</u></b></p>	<p>Les enfants mangent dans un réfectoire, avec du mobilier adapté.</p> <p>Le traiteur agréé API restauration livre les repas en liaison froide. Les régimes alimentaires de chacun sont respectés.</p> <p>Les animateurs mangent avec les enfants.</p>
<p><b><u>Le repos :</u></b></p>	<p>Après le repas, les enfants ont un temps de repos. celui ci est aménagé en fonction du rythme de l'enfant. Pour les enfants de moins de six ans celui-ci se fait dans un dortoir aménagé.</p>
<p><b><u>Les activités :</u></b></p>	<p>Elles sont programmées par l'équipe d'animation en prenant en compte les besoins spécifiques de chaque tranche d'âge et du rythme de chacun. En fonction de l'âge de l'enfant, celui-ci participe à l'élaboration de l'activité. Les animateurs encadrent les enfants et les guident dans les activités et les sorties.</p>
<p><b><u>Pendant les activités</u></b></p>	<p>Les enfants sont surveillés par les animateurs.</p> <p>Par le biais du dossier d'information, les parents autoriseront la directrice ou les animateurs à intervenir en cas de nécessité. Les parents seront alors tenus au courant.</p> <p>Afin d'être averti en cas d'accident, nous vous demandons de nous signaler tout changement d'adresse ou de numéro de téléphone.</p> <p>Si un problème se pose ou si un changement important s'est produit dans la vie familiale pouvant modifier le comportement de l'enfant, les parents sont invités à venir en parler à la directrice sans attendre.</p>
<p><b><u>Assurance :</u></b></p>	<p>MAIF 3725982D</p>
<p><b><u>Ce qu'il faut avoir le 1<sup>er</sup> jour</u></b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 serviette de table, 1 timbale, 1 brosse à dents et 1 tube de dentifrice.</li> <li>- 1 casquette, 1 paire de baskets pour le sport.</li> </ul> <p><i>Pour les enfants de moins de 6 ans :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 coussin pour le temps de repos.</li> <li>- 1 rechange marqué à leur nom.</li> </ul> <p><i>Pour l'été :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 maillot de bain, 1 serviette de bain pour la baignade ou les jeux d'eau &amp; crème solaire.</li> </ul> <p>Il est souhaitable que tout ceci soit <u>marqué au nom de l'enfant</u>, même chez les plus grands.</p> <p>Le centre se décharge de toute responsabilité en cas de perte de bijoux dont le port est déconseillé. Les objets dangereux sont interdits ainsi que les objets de valeurs (game-boy, téléphone portable...). <u>Les objets trouvés sans nom sont conservés trois mois. Au delà ils sont donnés à des œuvres caritatives.</u></p>
<p><b><u>En cas de maladie :</u></b></p>	<p>Survenant au cours du séjour, la direction appellera les parents et ils décideront ensemble de la conduite à tenir. Faute d'avoir pu les joindre, elle prendra l'initiative de contacter le médecin traitant.</p>
<p><b><u>En cas d'accident :</u></b></p>	<p>Il sera fait appel aux services d'urgence (SAMU, pompiers) ou à un médecin s'il peut arriver au plus vite. Les parents, la direction départementale de la cohésion sociale et le service de protection maternelle infantile seront immédiatement prévenus.</p>
<p><b><u>La vie sur l'accueil de loisirs :</u></b></p>	<p>Les enfants doivent être polis, respectueux des règles établies.</p> <p>Ils doivent se respecter les uns les autres (HALTE aux coups, aux insultes, aux mots grossiers). Ils doivent aussi respecter les adultes qui s'occupent d'eux.</p>

	Lors des activités qui nécessitent l'utilisation de matériel, l'enfant est tenu d'AIDER au rangement et au nettoyage du matériel.
<b>Exclusion :</b>	Le non-respect du règlement, la mise en danger d'autrui, la dégradation de biens appartenant à la collectivité, la consommation ou l'apport d'alcool ou de produits interdits pourront entraîner une exclusion temporaire ou définitive, qui ne donnera pas le droit au remboursement des journées payées.

### Horaires bus:

Villages	Aller	retour	Nombre de places	lieux
Magalas	8h00	18H30	20	Place de la promenade
Puimisson	8H35	18H10	13	Place - Arrêt de bus
St Geniès de Fontedit	8H45	18H00	13	Place - Arrêt de bus
Laurens	8H20	17H45	13	Place des anciens combattants

Villages	Aller	retour	lieux
Alignan	8H30	17H00	Place - Arrêt de bus
Gabian / Fos	8H50	17H45	Ecole
Pouzolles	9H00	17H55	Place - Arrêt de bus
Margon	9H10	18H05	Arrêt de bus
Neffiès	8H55	17H45	Cave Coopérative
Vailhan	8H40	17h30	Place du village

A partir du moment où les enfants montent dans le bus, ils sont tenus de mettre la ceinture de sécurité.

Ils doivent **OBLIGATOIREMENT** respecter cette consigne pour leur sécurité. Il est donc **INTERDIT** de se détacher ou de détacher les autres. Il est tout aussi interdit de se lever pendant les trajets, de changer de place. En fonction de l'âge et de la taille des enfants, ils seront assis sur un rehausseur.

Le centre est responsable des enfants, après leur prise en charge dans le bus (ou à l'école), jusqu'à la sortie, à l'heure et au lieu annoncé.

Les enfants seront rendus aux personnes autorisées et mentionnées lors de l'admission. Toute autre personne devra être munie d'une autorisation écrite et d'une pièce d'identité. Les enfants de moins de 6 ans doivent arriver et repartir accompagnés d'un adulte. Si les parents ou les personnes autorisées ne se présentent pas à l'heure de la sortie, la directrice faute d'avoir pu les joindre, fera appel aux services de la police ou de la gendarmerie.

Pour assurer au mieux la tournée dans chaque village, il est impératif de respecter scrupuleusement les horaires afin de ne pas décaler les heures prévues dans les communes. Pour le trajet aller le chauffeur prendra les enfants à l'heure prévue, mais n'attendra pas en cas de retard.

**La mise en place d'une page facebook pour l'association, nécessite de votre part une autorisation pour la publication de document vidéo ou photographique de vos enfants. Si vous ne le souhaitez pas merci de nous faire connaître votre choix.**

### DISPOSITION FINALES :

Ce règlement a été établi dans le seul but de permettre un bon fonctionnement des accueils de loisirs dans l'intérêt des enfants sur le plan physique, psychique, affectif et sur le plan de la sécurité.

Le présent règlement est distribué à chaque parent. Les parents devront en prendre connaissance avec leurs enfants.

#### Les Directeurs des accueils de loisirs,

Mademoiselle JAMMES Lauren  
 Madame GUIGOU Marie-Hélène  
 Monsieur TOSCANO Jean-Louis

#### Le Président,

Monsieur Francis BOUTES